

LE PETIT MÉTROPOLITAIN

#42
DÉCEMBRE
2019

LE MAGAZINE DES AGENTS DE LA MÉTROPOLE



p.14

EN ACTION

La DAVI dans les starting-blocks

p.08

DOSSIER :

La Métropole au service de la protection de l'enfance

p.19

EN PERSONNE :

Migena, une fonctionnaire venue de l'Est



Retrouvez le Petit métropolitain sur comete.grandlyon.fr

GRANDLYON
la métropole

#42
DÉCEMBRE
2019



L'équipe de La Direction des Assemblées et de la Vie de l'Institution (DAVI) photographiée dans la salle du Conseil de la Métropole.

03

LA DATA DU MOIS

Le registre santé et sécurité au travail

04

ACTUS

08

DOSSIER

La Métropole au service de la protection de l'enfance

13

HORS LES MURS

Gestion de la relation usagers : la Métropole en pointe ?

14

EN ACTION

La DAVI dans les starting-blocks

16

REGARDS CROISÉS

La rénovation du mobilier urbain... une alternative à la casse !

18

POINT D'INTERROGATION

Comment prévenir le risque routier ?

19

EN PERSONNE

Migena, une fonctionnaire venue de l'Est

20

C'EST PRATIQUE

Gestion des dépôts sauvages

21

LES ASSOS

22

EXPRESSIONS SYNDICALES

24

TEMPS FORTS

CONTRIBUTEURS

**Délégation Développement solidaire et habitat**

Madeleine Aufrand

Direction ressources DDUCV**Communication eau**

Blandine Lubineau

Communication développement

Vérène Saint-André

Communication/marketing propreté

Ingrid Mourier

Communication/documentation voirie

Karine Lalo

Direction de la Culture

Michèle Dempuré

Sylvie Senis

Direction Innovation numérique et systèmes d'information

Julien Veaux

Marion Tsivouras

Direction Patrimoine et moyens généraux

Auréli Giron

Direction Attractivité et relations internationales

Anne-Laure Beaudoin

Service Documentation

Geneviève Vazette

Direction Ressources humaines

Bénédicte Mouton

Comité social du personnel

Nicole Albinana

DTP - SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERNE - HÔTEL DE MÉTROPOLE

20, rue du Lac, CS 33569

69505 Lyon Cedex 03

Tél. 04 26 99 37 87

cbarbier@grandlyon.com

Directeur de la publication

Olivier Nys

Rédacteur en chef

Pierre-Yves Collaud

Rédactrice en chef adjointe

Anne-Sophie Peyret-Rosà

Coordination et rédaction

Christian Barbier / Jennifer Schies

Crédit photos

Eric Soudan / Anne Thomé

Illustrations :

- Portrait : ESAT Image-Arts graphiques

- BD : ESAT Image-Arts graphiques

Conception maquette

In Média Res

Réalisation/Illustration

Atelier Grève-Viallon

Impression

OTT imprimeurs



LE REGISTRE santé et sécurité au travail

C'est une obligation réglementaire qui permet de consigner les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. Il est à disposition dans les services.



APRÈS CLÔTURE DU PLAN D'ACTION

1

Les conseillers de prévention transmettent une copie

de la fiche clôturée par mail à la direction adjointe Conditions & qualité de vie au travail



2

Le réseau prévention réalise un bilan régulier

des signalements et de leur suivi. Il partage les bonnes pratiques avec les services concernés





En novembre, la Métropole de Lyon a initié une grande mobilisation citoyenne autour de la transition écologique et de la justice sociale. L'objectif est de sensibiliser et donner envie à tous les habitants et habitantes de la Métropole de s'engager en faveur d'un développement plus durable.

Pour cela, le 9 mars dernier, elle avait organisé une première journée de mobilisation des associations, d'acteurs de terrain et de citoyens impliqués. De nombreuses idées d'actions et d'initiatives sur les

thématiques du logement et de l'énergie, de la mobilité et de la qualité de l'air, de l'alimentation, du numérique... avaient émergé. À l'issue de cette première démarche, un questionnaire à administrer sur différents terrains avait été co-construit. Lors de la journée #ONSYMETTOUS !, le dimanche 30 juin sur la Plage l'Atol du Grand parc Miribel-Jonage, une centaine de questionnaires avait été administrée, tant auprès de simples visiteurs sur la plage qu'auprès d'un public plus averti venu spécialement sur l'évènement. Le questionnaire avait également été proposé

aux agents de la Métropole de Lyon sur l'intranet Comète. Les résultats ont été analysés séparément afin de prendre en compte la spécificité de chaque situation. Une synthèse de tous les questionnaires est néanmoins disponible. Ces questionnaires permettent d'identifier des tendances. Ils ont également pour vocation d'alimenter la réflexion des autres ateliers thématiques (logement, mobilité, alimentation, numérique...). 239 agents métropolitains ont répondu au questionnaire. Les résultats de cette enquête sont à retrouver sur Comète.

POLITIQUE D'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DE LA MÉTROPOLE : UN EFFORT SANS PRÉCÉDENT

Chaque année, la direction Innovation numérique et systèmes d'information (DINSI) alloue en moyenne 1 M€ pour renouveler les équipements les plus anciens, déployer de nouveaux matériels auprès d'agents qui n'en étaient pas dotés et accompagner les différents projets de l'administration. Cette année, un effort sans précédent est réalisé puisqu'un budget de 3,65 M€ est mobilisé sur la politique d'équipement : l'enveloppe annuelle augmente de 250 K€ et un programme spécifique de 2,4 M€ est mis en place pour améliorer l'offre de service aux agents. Ce programme porte à la fois sur les équipements informatiques, la téléphonie et sur des logiciels qui simplifient les conditions de travail quotidiennes.

En matière d'équipement, la DINSI réalise le remplacement anticipé de tous les écrans 19" par des écrans 24" (900 écrans), et de plus de 500 ordinateurs. Elle installera du matériel son et vidéo dans certaines salles de réunions pour favoriser l'usage de la solution de visio-conférence mise en place début 2019 (Tixéo). Enfin 135 k€ sont affectés à une meilleure prise en compte de besoins liés à des situations particulières.

En matière de téléphonie, tous les téléphones fixes sans clavier (2000 postes) seront remplacés par des matériels dotés de clavier ce qui permettra à chacun de bénéficier de la recherche dans l'annuaire téléphonique de la collectivité et de l'accès direct aux fonctionnalités avancées comme la messagerie vocale, le renvoi... Tous les agents dotés de smartphones avec 8 Go de mémoire (330 téléphones) verront leur équipement remplacé par un boîtier plus adapté aux usages actuels : smartphone avec grand écran, processeur performant, mémoire importante, capteurs photos évolués et forte autonomie.

En matière de logiciels liés à l'environnement de travail, la DINSI va procéder à la généralisation, pour tous les agents en situation de mobilité, de l'accès simplifié (comme au bureau) à l'ensemble de leurs outils bureautiques quotidiens. Elle va également acquérir le nombre de licences supplémentaires nécessaires à l'élargissement de l'offre de visio-conférence et passer l'ensemble des postes dotés de la version Office 2010 en version 2013 (3000 postes). Ce programme spécifique, en cours de réalisation, sera terminé d'ici au printemps 2020.

L'AUTOPARTAGE PROGRESSE

Le service d'autopartage électrique Bluely a passé le cap des 10 000 abonnés. Inauguré le 10 octobre 2013 avec 51 stations à Lyon et à Villeurbanne, Bluely compte aujourd'hui 250 voitures électriques en libre-service et 500 bornes de recharge réparties sur la Métropole de Lyon et 10 communes avoisinantes, dont l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry. Au cours de ces dernières années, le service a su s'adapter aux besoins des habitants et des visiteurs de la Métropole qui ont été plus de 21 000 à l'utiliser depuis son lancement.



DÉFIBRILLATEURS DANS LES COLLÈGES

Le service maintenance des collèges de la DPMG va installer des DAE (Défibrillateurs Automatiques Externes) dans tous les collèges de la Métropole d'ici la fin d'année. Il s'agit de mettre en application un décret de décembre 2018 rendant cette installation obligatoire. Au moment de l'installation, une information sera diffusée aux personnels des collèges (direction, infirmerie, agent d'intervention technique...).



LA MÉTROPOLE CAPITALE DE LA BIODIVERSITÉ 2019



Courant octobre, la Métropole de Lyon a été élue «capitale française de la biodiversité 2019» lors de la 9^e édition du concours organisé par l'Agence française pour la biodiversité. Une distinction qui récompense le travail mené par la collectivité depuis plusieurs années pour lutter contre le réchauffement climatique. La Métropole de Lyon associe depuis plusieurs années, en effet, son travail sur le climat à celui sur la place de l'arbre, de l'eau et de la nature sur son territoire. Dans son plan Climat et dans son document de planification urbaine (le PLU-H), elle fixe des objectifs ambitieux d'augmentation des surfaces d'espaces publics et privés ombragées par les arbres. La collectivité et ses partenaires restaurent et renaturent des cours d'eau et leurs berges, par exemple sur les bords de Saône.

La Métropole met les collèges au vert



Collège Longchambon

Collège Jean de Verrazane

Collège Jean Jaurès

TEMPRO

TEMPRO, le nouvel outil de gestion des temps et activités, sera disponible pour tous les agents à partir de début janvier. Gestion dématérialisée de toutes ses demandes de congés et autorisations d'absences, consultation de ses compteurs ainsi que du planning de l'équipe... il remplacera l'Atelier des congés et à terme, les demandes d'absences faites avec un formulaire papier.

➔ Plus d'infos avec votre bulletin de salaire de décembre

La Métropole s'emploie à optimiser la prise en compte du végétal dans la ville, comme facteur de réduction des îlots de chaleur, d'amélioration de la santé des usagers et de support de la biodiversité.

Les collèges représentent une part importante de ce patrimoine et à ce titre un enjeu pour la qualité environnementale de l'agglomération. Les espaces extérieurs des collèges sont des surfaces qui peuvent être valorisées pour la désimperméabilisation des sols, la régulation climatique et l'amélioration du cadre de vie par un renforcement de la présence du végétal. Concernant ces espaces verts, la Métropole va mettre en œuvre un véritable plan de gestion

durable articulé avec son schéma sur la stratégie patrimoniale. Dans un premier temps, une opération, portée par la DPMG, concerne dix collèges* de l'agglomération. Dès le mois d'octobre, une première campagne d'aménagements a été menée. Les interventions envisagées au cas par cas sont de nature et d'ampleur différentes : création de bandes enherbées, mise en place de massifs arbustifs, renforcement de haies, plantation d'arbres de haute tige dans des essences variées et résistantes aux évolutions climatiques,...

Le budget prévisionnel de cette opération est de 430 000 € TTC.

* Monnet, Jaurès, Longchambon, Leroux, Verrazane, Brassens, Galois, Barbusse, Giono, Michelet.

Une porte de l'Europe à Vélo ouvre à Lyon



© GUILLAUME BERT FAMY

L'itinéraire V50 - Moselle Saône à vélo est un itinéraire cyclable national de 800 km, inscrit au schéma national des véloroutes et voies vertes, qui s'étire d'Apach, à la frontière luxembourgeoise, jusqu'à Lyon. Traversant la France du nord au sud, cet itinéraire est le maillon essentiel pour relier l'Europe du nord à la Méditerranée. Le parcours serpente le long de la Moselle avant de se poursuivre au bord du canal des Vosges, et d'accompagner la Saône jusqu'à Lyon. De Lyon, on peut rejoindre la Méditerranée ou la Suisse en empruntant la ViaRhôna. La Métropole de Lyon est membre du comité d'itinéraire de la V50 qui regroupe 29 partenaires et ce sont Lucie Cordier ⁽¹⁾, Anne-Sophie Petitprez ⁽²⁾, Amandine

Echasserieau ⁽³⁾ et Olivier Pillonel ⁽⁴⁾ qui participent aux différents groupes de travail. La Métropole de Lyon sera d'ailleurs référente pour l'organisation du stand de la V50 lors du Salon du Randonneur à Lyon en mars 2020.

Récemment, la dénomination « La Voie Bleue » a été adoptée concernant cet itinéraire et va être déclinée dès le début 2020 : logo, signalétique, mise en tourisme... À ce jour, 89 % de l'itinéraire est réalisé dont 62 % en site propre. Sur le territoire métropolitain, les études sont en cours pour finaliser l'aménagement des derniers tronçons. Les travaux sont prévus au cours du prochain mandat ; en attendant, l'installation d'une signalétique provisoire est prévue dès l'année prochaine.

Un site internet temporaire est d'ores-et-déjà disponible (<https://www.moselle-saone-velo.fr>). France Vélo Tourisme a été choisi pour élaborer le site définitif.

À la confluence de deux grands itinéraires, ViaRhôna et Voie bleue, Lyon occupera une place de choix en matière cyclotourisme. Et le travail mené avec l'Office du tourisme a permis de déployer le label Accueil Vélo sur l'agglomération ⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ Chargée de mission tourisme et grandes candidatures (DARI)

⁽²⁾ Conseillère économie de proximité et mobilité DIAE/Service développement local et proximité

⁽³⁾ Chargé d'opérations vélo VVN/Mobilité Urbaine

⁽⁴⁾ Chargée de mission STPU/EUPT

⁽⁵⁾ Accueil Vélo est une marque nationale qui garantit un accueil et des services de qualité le long des itinéraires cyclables pour les cyclistes en itinérance.

LE TRI NOUVEAU ARRIVE !

Le tri des déchets ménagers se simplifie. Au 1^{er} janvier prochain, la poubelle jaune pourra accueillir les barquettes alimentaires, les pots de yaourt, les capsules de café, les gourdes de compotes... En effet, la technologie du tri se perfectionne. Courant novembre, le nouveau centre de tri Paprec qui a ouvert sur la commune de Chassieu pourra traiter jusqu'à 80 000 tonnes de déchets plastiques à l'année.

Les services de la Métropole sont prêts pour promouvoir les nouvelles consignes du tri.



LICENCE SUR LA RÉUTILISATION DES DONNÉES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La Métropole de Lyon est très investie dans l'ouverture des données dans le cadre de l'open data. Toutefois, certaines données sont sensibles et leur ouverture nécessite d'être encadrée. En ce sens, la Métropole a délibéré en 2013 la création d'une licence de réutilisation. Une récente délibération met à jour ce dispositif dans un contexte juridique qui a évolué. Dans le cadre de cette licence, le réutilisateur doit s'identifier et s'engager à respecter l'intérêt général dans les services qu'il développe et qui s'appuient sur ces données. Ce dispositif vise à favoriser l'alimentation de la plateforme data par les services et partenaires, pour permettre le développement de services à l'utilisateur.

➔ Plus d'infos sur <https://data.grandlyon.com>

CÔTÉ RESSOURCES HUMAINES

RAPPEL

Il est essentiel d'adhérer à un contrat prévoyance. Le nouveau contrat groupe VYV entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Vous pouvez choisir parmi les 6 formules proposées pour prévenir les risques d'accidents de la vie et de gros soucis de santé. La Métropole participe à hauteur de 15€ brut par mois versés sur votre salaire, quel que soit votre revenu et votre âge, si vous choisissez d'adhérer au contrat du groupe VYV. Le montant de votre cotisation sera prélevé mensuellement sur votre salaire. Retrouvez toutes les informations jointes dans votre bulletin de paie de novembre - document Infos RH. Une page est également dédiée aux modalités d'adhésion sur Comète: <https://comete.grandlyon.fr/Delegations/drh/Pages/Mutuelle-prevoyance2.aspx>. Vous avez besoin d'une aide complémentaire ? Adressez un mail à : prevoyance@grandlyon.com

ÉVOLUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE

Mesure spécifique prévue dans le cadre de l'évolution du régime indemnitaire et annoncée dès juillet, l'intéressement collectif va être versé en décembre. Il bénéficiera à tous les agents, titulaires, stagiaires, apprentis, contrats aidés, assistants familiaux, dès lors que l'agent est présent depuis au moins 6 mois dans la collectivité sur une période de référence allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année. Concrètement, pour cette année, il sera versé sur la paie de décembre 2019 pour les agents présents au moins six mois entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018. Il sera ensuite versé chaque année en février, donc en février 2020 au titre de l'année 2019, selon les mêmes conditions. Il est exclu du principe de convergence donc son montant ne varie pas à l'occasion d'une évolution de carrière.

TEMPS D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS - OCTOBRE 2019



Jean-Yves AMATO (DR - DPMG) • Olivier AUMONT (DEES - DR) • Sophia AZI (DSHE - MDM Lyon 8) • Mathilde BAHAIN (DSHE - MDM Villeurbanne) • Vanessa BALVAY (DUCV - TSU/NET CO) • Mohamed Ali BELGHITH (DUCV - TSU/NET SE) • Mohamed BEN ALI (DUCV - TSU/NET SE) • Monia BENAMAR IDER (DSHE - MDM Lyon 8) • sabelle BESSON (DSHE - MDM Villeurbanne) • Franck BRESLAU (DR - CELP) • Camille CARPI TORLONI (DUCV - DR) • Emilie CATHERIN (DSHE - DHL) • Elodie CHARVIEUX (DUCV - DR) • Nadia CLEMENT (DSHE - SRH) • Laurence COL (DTP - DTP) • Anaïs COLANGE (DR - DPMG) • Julia COURTEAUX (DSHE - MDM Lyon 9) • Nicolas DA COSTA (DUCV - VVN/PVE) • Déborah DE GRANDVOIR (DR - DRH) • Justine DEMENTHON (DSHE - MDM Lyon 6) • Sehenoarivelo DEVILLERS (DSHE - MDM Lyon 7) • Kamel DJEBAILI (DUCV - TSU/NET SE) • Cyrille DURAND (DR - DPMG) • Emma ENJOLRAS (DSHE - MDM Vénissieux) • Sylvie FIORINI (DSHE - MDM Lyon 2) • Serge GARCIA (DSHE - MDM Lyon 8) • Jean Michel GASCON (DUCV - TSU/NET NE) • Khadidja GHEDEIR-AHMED (DSHE - MDM Francheville) • Marion GNAEDIG (DR - DRH) • Gaetan GORY (DSHE - SRH) • Julia GSCHOSMANN (DSHE - MDM Vénissieux) • Aïssatou GUEYE (DSHE - MDM Rillieux) • Christine GUICHARD (DSHE - MDM Oullins) • Laurine GUILLON (DSHE - MDM Rillieux) • Carima JERRARI (DR - DAVI) • Lydwine JUSSEAUME (DSHE - MDM St-Fons) • Cyril LACROIX (DR - DPMG) • Chérifa LAOUITI (DSHE - MDM Vénissieux) • Michael LECLERC (DUCV - Eau et Déchets) • Hélène LOPEZ-NARDIN (DUCV - DR) • Johann MALFAIT (DEES - DR) • Olivier MANGIN (DUCV - TSU/NET NO) • Rémy MARECHAL (DUCV - Eau et Déchets) • Georges MAUDAMEY (DSHE - MDM St-Fons) • Maryam MOHAMED OSMAN (DSHE - MDM Villeurbanne) • Barbara MONDON (DSHE - MDM Villeurbanne) • Anaïs MONIN (DSHE - DVE) • Marie MORENO (DSHE - MDM Tassin) • Julien PAILLER (DSHE - MDM Vénissieux) • Mélanie PEREZ (DSHE - MDM Lyon3) • Anna PETER MASSON (DSHE - MDM Vénissieux) • Lise PHILIPPART (DSHE - MDM Villeurbanne) • Clément PLAZANET (DR - DPMG) • Caroline POUGEOISE (DR - DRH) • Claire ROBIEUX (DSHE - MDM Lyon 3) • Jean ROUX (DEES - DIE) • Frédéric AINT AURET (DSHE - Collège Maryse Bastié) • David SANCHEZ (DR - DRH) • Bénédicte SAUTIER (DSHE - MDM Saint Fons) • Chloé SIMOND (DSHE - MDM Sainte Foy Les Lyon) • Douha TAÏB (DSHE - MDM Limonest) • Laure TERPENT-ORDASSIERE (DSHE - MDM Vénissieux) • Anne-Laure VANANTY (DUCV - VVN/PVE) • Laurence VERCRUYSSSEN (DSHE - MDM Lyon 5) • Julia VOIRIN (DSHE - MDM Villeurbanne).

DÉCÈS : ÉDOUARD BOBILIER



C'est avec beaucoup de tristesse que nous vous faisons part du décès de notre collègue et ami Edouard

BOBILIER, Technicien Territorial chargé d'opérations au sein de la subdivision Voirie Centre Est, à l'âge de 58 ans. Efficace, méticuleux, Edouard savait s'imposer en tant que patron lors d'une conduite de réunion, mais aussi dans le cadre d'un suivi de chantier, sur le terrain.

Son expertise et sa polyvalence étaient appréciées de tous.

Et puis il y avait Doudou, le bon vivant, celui qui aimait la bonne chair, les barbecues et les truites de la pisciculture d'à côté d'Orgelet, dans son Jura qu'il aimait tant.

Edouard, ton courage face à la maladie force le respect de tous. On se souvient, assis derrière ton bureau, tu fredonnais souvent cette chanson : *Oh Marie si tu savais...*

Ceux qui t'ont connu savent l'homme que tu as été. Affectueuses pensées pour ta compagne et famille

Ses collègues.



ANNE-CAMILLE VEYDRIER,
Directrice générale déléguée
au développement solidaire,
habitat et éducation

P our permettre de répondre aux besoins fondamentaux de chaque enfant et accompagner leurs parents, près de 1600 agents dont les assistants familiaux mettent en œuvre les missions de prévention et protection de l'enfance au sein des Maisons de la Métropole, des Directions de la Prévention et protection de l'enfance, de l'Adoption et de l'IDEF (Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille).

Les dernières lois de 2007 et 2016 ont fixé le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et mis l'accent sur la prévention et la place centrale de l'intérêt de l'enfant.

La Métropole s'est engagée dans ce sens, en plaçant la prévention au cœur de sa politique notamment en lien avec les services de PMI (Protection Maternelle et Infantile) et de polyvalence de secteur.

Accompagner au mieux les enfants et leurs parents et permettre un parcours sans rupture sont les enjeux de cette politique publique. Pour les jeunes ayant été accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance durant leur minorité, l'accès à l'autonomie, à une insertion sociale et professionnelle à la majorité est une priorité.

Les acteurs associatifs du territoire sont des partenaires incontournables de ces accompagnements.

Notre collectivité a également adapté sa politique pour répondre aux évolutions sociétales et a porté une attention plus particulière aux enfants en situation de handicap psychique, aux mineurs isolés ainsi qu'aux enfants en situation de décrochage scolaire.

LA MÉTROPOLE AU DE LA PROTECTION

Cheffe de file de la politique de protection de l'enfance, la Métropole soutient et accompagne les parents confrontés à des difficultés éducatives et assure la protection des enfants et des adolescents en situation de danger ou de risque de danger. Ces missions sont assurées par près de 1600 agents, au sein des 57 Maisons de la Métropole, des directions de la prévention et protection de l'enfance, de l'Adoption et de l'IDEF.



UNE POLITIQUE TOURNÉE VERS LA

Pour prévenir l'apparition de difficultés familiales et protéger les mineurs en danger, la Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance (DPPE) met en place des actions de prévention, organise, avec ses partenaires, le repérage des mineurs en situation de danger et déploie un dispositif d'accueil composé d'une diversité de modes d'hébergement. La DPPE, ce sont 76 agents métropolitains (hors assistants familiaux) organisés en trois services opérationnels (Prévention, Placement en établissement et Placement familial), qui travaillent en étroite collaboration avec les services Enfance des Maisons de la Métropole. Hervé Diaite, directeur de la Protection de l'enfance, nous donne à voir les grands champs d'intervention et les enjeux actuels de cette mission.



Hervé Diaite,
directeur
de la Protection
de l'enfance

La politique d'aide à l'enfance, c'est une compétence ancienne des collectivités. Pouvez-vous nous en rappeler les origines ?

Dans le cadre des lois de décentralisation de 1982, l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), initialement gérée par l'État, est transférée aux départements, afin, notamment, de rapprocher le lieu de décision du citoyen. Ce transfert, effectif en 1986, signifie que le département,

en plus d'accorder des prestations, a pour mission de mener une action de soutien au développement de chaque enfant en difficulté.

La loi du 5 mars 2007 clarifie les missions et compétences des différents acteurs de la protection de l'enfance, développe la prévention et renforce le dispositif d'alerte et d'évaluation des risques de danger. C'est dans ce cadre qu'est créé le 119, numéro d'appel gratuit pour signaler tout enfant en danger. Plus récemment, la loi du 14 mars 2016 a mis en place un ensemble de dispositions visant à mieux préparer les jeunes sortants de l'ASE à la transition vers l'âge adulte.

SERVICE DE L'ENFANCE



PRÉVENTION

Quels sont les principaux enjeux de cette politique publique aujourd'hui ?

L'une de nos préoccupations majeures est de privilégier les mesures de prévention, et d'éviter, autant que possible, le placement de l'enfant, que ce soit en établissement ou en famille d'accueil. En effet, c'est tout sauf anodin pour un enfant d'être séparé de ses parents, et un placement est toujours traumatisant. Il s'agit donc de trouver le bon équilibre entre prévention et protection sans mettre l'enfant en danger, et c'est toute la difficulté de notre métier. Quelle que soit la situation, nous cherchons toujours à favoriser le travail avec les parents afin qu'ils restent co-éducateurs de leurs enfants. Lorsque le placement ne peut être évité, notre objectif est que l'enfant confié puisse rentrer chez lui dès que possible. Un autre de nos enjeux est de diversifier et faire évoluer nos dispositifs d'accueil, qualitativement et quantitativement, afin qu'ils répondent mieux aux besoins individuels des enfants et aux évolutions de notre société. Nous avons, par exemple, encore trop peu de structures

capables de faire de l'éducatif pour des enfants en situation de handicap. De plus, depuis 2015, nous devons gérer une forte augmentation des Mineurs Non Accompagnés (MNA), c'est-à-dire des jeunes étrangers sans autorité parentale sur le territoire. La prise en charge de ces jeunes, exclusivement des garçons de plus de 15 ans, nécessite un accompagnement spécifique, notamment sur des questions de régularisation, d'adaptation à la société française, de scolarisation... La Métropole a déjà créé 500 places supplémentaires pour accueillir ces enfants.

Quels sont les dispositifs permettant d'accompagner les jeunes vers l'autonomie ?

L'enjeu est d'assurer un parcours sans rupture pour l'enfant, c'est-à-dire d'éviter les « sorties sèches » (cf page 11) du dispositif de protection de l'enfance pour ne pas laisser des jeunes majeurs souvent fragiles sans aucun accompagnement. Cela passe par l'anticipation et la préparation du passage à la majorité, et des mesures d'accompagnement social et professionnel renforcées.



Solange Selles,
chef de service
Enfance MDM
Territoire Lyon 3^e-6^e

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Solange Selles est à la tête d'une équipe de 23 agents composée de travailleurs sociaux (éducateurs et assistantes sociales), assistants familiaux et administratifs dédiés à l'enfance.

En tant que chef de service enfance, Solange reçoit les informations préoccupantes (alertes sur l'existence possible d'un danger ou risque de danger pour un mineur) signalées auprès de la Métropole, et demande une évaluation médico-sociale permettant de déterminer le risque de danger pour l'enfant. Quand il n'y a pas de danger, les travailleurs sociaux proposent à la famille la mise en place d'un accompagnement et de mesures préventives. En cas de danger, le chef de service transmet le signalement au parquet des mineurs qui décide d'une mesure judiciaire. « Une grande partie de notre travail consiste à gérer ces mesures judiciaires et à trouver le placement qui répond le mieux aux besoins de l'enfant confié. En parallèle, nous mettons en place des actions de soutien à la parentalité visant à accompagner les parents en difficulté. » explique Solange Selles.

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

« J'organise chaque semaine une réunion avec les travailleurs sociaux afin de partager les informations et les actualités de la collectivité » précise la chef de service, « c'est également pour nous l'occasion d'échanger sur les difficultés que nous rencontrons et de prendre des décisions collectives ». Les équipes du service enfance font souvent face à des situations éprouvantes, et ont, elles-aussi, besoin d'être soutenues et accompagnées. Ainsi, tous les 2 mois, les agents participent à un groupe de parole animé par un psychologue externe à la collectivité. Comme le souligne Solange Selles, « ces moments sont essentiels dans notre métier, ils nous apportent une vraie bouffée d'oxygène ».

ODESSAA, POUR MIEUX ORIENTER

Les services en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) disposeront bientôt d'une nouvelle application pour gérer les admissions, rechercher des solutions d'accueil appropriées et suivre les prises en charge des mineurs et jeunes majeurs. Son nom : ODESSAA, Orientation au sein du Dispositif Enfance : Suivi des Situations, Accompagnements et Accueils.

En plus de gagner en efficacité avec la dématérialisation des processus, cette application permettra d'assurer



L'équipe projet : Mélanie Delhomme (DINSI), Xavier Duhamel (DINSI), Jean-Philippe Wurm (DINSI), Charles Martin (DINSI), Jérôme Basson (DPPE), Agnès Lapeyre (DINSI), Nabila Ibar (DINSI), Sébastien Vigroux (BPM Conseil), Sylvain Bres-Vericel (DPPE), Thaïs Delvoye (DPPE)

un accompagnement des enfants plus qualitatif et personnalisé grâce à une information partagée, complète et fiable entre les différents acteurs impliqués. ODESSAA affichera en temps réel toutes les places et leur disponibilité dans l'ensemble des structures d'accueil de la Métropole, aussi bien en établissements qu'auprès des assistants familiaux ; l'application aidera les travailleurs sociaux à orienter un enfant vers la solution d'accueil la plus adaptée à ses besoins. Tous les éléments concernant le parcours de l'enfant seront partagés et sécurisés via ODESSAA. L'application améliorera également le contrôle des temps de présence réels des enfants dans leur structure d'accueil, permettant une meilleure gestion de la facturation.

Un travail collaboratif

ODESSAA est le résultat d'un travail mené en étroite collaboration entre la DPPE et la DINSI (Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information) avec la participation du MOI/DSHE (Management Organisation Informatique). L'équipe projet a assuré le développement de l'application et testé ses fonctionnalités. Elle procède maintenant aux derniers ajustements et prépare les formations avant de lancer le déploiement en mars 2020 auprès de 2 territoires pilotes, Villeurbanne et Décines-Meyzieu-St Priest, et de l'ensemble des établissements d'accueil.

ASSISTANTS FAMILIAUX : RECRUTEMENTS EN COURS

La Métropole emploie des assistants familiaux qui accueillent à leur domicile des bébés, enfants ou adolescents confiés à l'aide sociale à l'enfance en raison de difficultés familiales.

En 2019, on dénombre 273 assistants familiaux dans notre collectivité contre 325 en 2015. Une baisse principalement liée à des départs en retraite non remplacés. Ce nombre est aujourd'hui insuffisant, et pour preuve : 80 demandes de placement familial sont en attente, ce qui engendre notamment un sureffectif de la pouponnière de l'IDEF. Pour faire face à cette situation, le service de placement familial lance une campagne de communication. Les objectifs sont clairs : faire connaître ce métier et faire tomber les préjugés.

Communiquer pour recruter

Des groupes de travail ont été organisés avec les professionnels de l'enfance concernés afin de définir les messages à faire passer. La 1^{ère}

phase de cette opération de communication, mise en œuvre et co-pilotée avec la direction de la communication externe, a été déclinée en affichage, presse et web. La 2^e phase consistera à aller à la rencontre des gens au travers d'événements afin d'expliquer le métier dans sa réalité. En soutien de cette démarche, différents outils de communication sont en cours de création, ainsi que des vidéos-témoignages d'assistants familiaux, de leur famille et d'enfants majeurs ayant vécu en famille d'accueil. La Métropole espère ainsi recruter une vingtaine d'assistants familiaux par an.

Quel profil type pour postuler ?

Nul besoin de diplôme pour postuler, et peu importe la situation familiale du candidat. « Il suffit d'être majeur, explique Françoise Paquet, cheffe du placement familial, d'écrire français couramment et de justifier d'une expérience même minime avec les enfants. Les candidats doivent

être disponibles, bienveillants et solides psychologiquement. Il s'agit de contribuer à l'éducation d'enfants, dans la perspective qu'un jour, ils puissent retourner chez leurs parents. »



LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE, AU PROFIT DE L'INSERTION SOCIALE

La prévention spécialisée est assurée dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville par trois associations délégataires et deux équipes métropolitaines, Lyon 9 et Rillieux/Neuville.

En tout, ce sont plus de 100 éducateurs de prévention (dont 13 agents) qui ont pour mission d'aller vers les jeunes de 12-21 ans en voie de marginalisation et de les accompagner grâce à des actions individuelles et collectives pour les inscrire dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle. Les équipes interviennent prioritairement sur la prévention du décrochage scolaire, l'emploi, la formation et les relations familiales. En 2018, 3823 jeunes ont été suivis par les éducateurs de prévention spécialisée.

RENCONTRE AVEC UNE ÉDUCATRICE PASSIONNÉE

Après avoir travaillé 22 ans à l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF), à l'accueil d'urgence, puis à l'accueil Mères-Enfants, **Isabelle Filaire** est, depuis 2006, éducatrice en prévention spécialisée à Rillieux où elle accompagne une cinquantaine de jeunes chaque année. En 2018, elle a mis en place, avec des jeunes de quartier, un chantier de solidarité internationale. « *J'ai monté ce projet en partenariat avec Association Solidarité Afrique, une association créée par des éducateurs de rue, raconte Isabelle. Pour participer à l'aventure, j'ai choisi des jeunes de quartier de 16 à 19 ans scolarisés et capables de s'investir dans la durée. Cinq filles et un garçon ont constitué le groupe final.* » La phase de montage du projet avec les partenaires locaux a duré un an et demi et a exigé beaucoup d'implication de la part du groupe. Les jeunes ont mis en place diverses actions pour récolter de l'argent permettant



d'aider au financement du projet : tenue de stands lors de fêtes de quartier, emballage de cadeaux pour Noël... « *Ils ont réellement gagné en autonomie au cours de l'avancement du projet, et nous avons observé une vraie progression sur le plan éducatif et humain* » précise l'éducatrice. Entourés par deux membres de l'association, Isabelle et les jeunes

sont ensuite partis 15 jours dans un petit village de Côte d'Ivoire pour aider les villageois à la construction d'un Foyer. « *Mon travail consiste à faire prendre conscience aux jeunes de leurs capacités. C'est les aider à se construire pour leur permettre de réaliser leurs projets et vivre leurs propres expériences.* ». Mission accomplie !

PRÉVENIR LES « SORTIES SÈCHES »

Les difficultés d'insertion sociale à 18 ans sont encore plus marquantes pour les jeunes qui sortent du dispositif de protection de l'enfance. L'enjeu est d'éviter les sorties « sèches » de l'Aide Sociale à l'Enfance, c'est-à-dire de ne pas laisser ces jeunes majeurs livrés à eux-mêmes en dehors de tout accompagnement.

Il s'agit notamment d'anticiper le passage à la majorité, avec la mise en place d'entretiens à 17 ans par les chefs de service enfance pour faire le point avec les jeunes sur leurs projets futurs. L'abaissement à l'âge de 16 ans de ces entretiens

sera expérimenté dans le cadre des préconisations du Plan Pauvreté. De plus, pour favoriser l'accès à l'autonomie, des contrats jeunes majeurs permettent aux jeunes de continuer à bénéficier d'un accompagnement par les travailleurs sociaux. Près de 1000 jeunes issus de l'ASE ont signé un contrat jeune majeur en 2018.

L'accès au logement étant le premier besoin identifié par les jeunes et les travailleurs sociaux, la démarche du « Logement d'abord », soutenue par la Métropole a permis de financer des projets pour apporter aux jeunes une solution logement, un accompagnement renforcé et des ressources financières adéquates.



Christophe Marteau,
directeur de l'IDEF

L'IDEF : L'ACCUEIL D'URGENCE

L'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF), situé à Bron, organise l'accueil d'urgence, de jour comme de nuit, des mineurs en danger, depuis la naissance à la majorité. Il accueille également les jeunes filles enceintes ou les jeunes mères avec enfants de moins de 3 ans au sein de l'Accueil Mère-Enfants.

En 2018, l'IDEF a accueilli près de 1 500 mineurs ; 80 % de ces accueils relevant d'une décision judiciaire. Les séjours, normalement limités à 90 jours pour les plus de 3 ans et 6 mois pour la pouponnière, doivent permettre d'évaluer les situations des enfants confiés, de les accompagner et d'aider à leur orientation. L'Institut dispose de près de 180 places, réparties en pavillons d'accueil : le foyer pour les 3-18 ans, la pouponnière (0/3 ans) et le pavillon mères-enfants. Un service d'accueil en milieu naturel - essentiellement des chambres d'hôtel - est éga-

lement prévu pour une douzaine d'adolescents ne pouvant être placés dans une structure collective.

Vers une nouvelle organisation

À compter de janvier 2020, des changements vont être opérés afin d'améliorer l'organisation de l'Institut et le travail de ses 400 agents. Pour l'accueil des 0-18 ans, par exemple, les groupes vont être réorganisés par tranche d'âge en cohérence avec le système de l'Éducation Nationale. Un sas d'accueil d'urgence va également être créé afin d'accueillir dans un cadre adapté



les enfants la nuit et le week-end, ce qui permettra de préserver le fonctionnement des unités de vie. De plus, les éducateurs ne travailleront plus la nuit, ils seront remplacés de 21h à 7h par des surveillants de nuit. Dans le cadre de cette réorganisation, 26 places supplémentaires sont ouvertes et 36 postes seront créés (métiers éducatifs).

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À L'ADOPTION

La direction de l'Adoption, qui comprend le service Adoption et la Maison de l'Adoption (lieu d'échanges et d'information collective), se compose d'une équipe de 10 agents qui ont pour missions d'accompagner et de mettre en œuvre la démarche d'adoption.

L'équipe est chargée du traitement des demandes d'agrément en lien avec les professionnels médico-sociaux des MDM. En 2018, 83 demandes d'adoption ont été déposées. Dans le cadre de l'adoption nationale, les professionnels du service accompagnent les mères de naissance (qui accouchent dans le secret), recueillent les bébés pupilles et préparent le projet de vie des enfants pupilles* de l'État, et accompagnent les parents adoptifs. Pour les adoptions internationales (adoptions d'un enfant étranger), la direction accompagne les postulants à l'adoption dans leur projet. Depuis quelques années, cette activité est en net recul (plus de 4 000 enfants adoptés en France en 2005 contre 614 en 2018), conséquence de la Convention de La Haye (1993) qui préconise que, dans l'intérêt de l'enfant, celui-ci soit adopté dans son

pays d'origine. Le service adoption coordonne également les actions pour les personnes qui souhaitent accueillir un enfant par jugement de kafala, concernant les pays dans lesquels l'adoption n'est pas autorisée. Marie-Hélène Gauthier, directrice de l'Adoption, précise aussi : « *un soutien important est apporté par nos équipes à la parentalité adoptive, notamment au moment de la création du lien parents-enfant et auprès des parents qui rencontrent des difficultés avec leur(s) enfant(s) adopté(s)* ». De plus, en tant que correspondante du CNAOP (Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles), la direction de l'Adoption accompagne les personnes pupilles et/ou adoptées qui souhaitent consulter leur dossier.

« Prendre un enfant par la main... »

À l'occasion des 30 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, la Métropole a organisé, avec l'association Horizon Parrainage, une conférence sur les besoins fondamentaux de l'enfant et le parrainage de proximité. Cette rencontre, qui s'est tenue le 18 novembre dernier à la Maison des étudiants, et qui a réuni près d'une centaine de professionnels et



Marie-Hélène Gauthier,
directrice de l'Adoption

bénévoles concernés par l'enfance, a été l'opportunité de présenter le parrainage de proximité. L'objectif de ce parrainage est la construction d'une relation privilégiée entre un adulte bienveillant, engagé et volontaire et un enfant qui vit dans un environnement socio-affectif fragilisé. Il s'agit d'un relais éducatif et d'un soutien indirect efficace à la parentalité, qui repose sur des valeurs d'échanges, de confiance réciproque et d'enrichissement mutuel. Les intervenants ont rappelé l'importance des tiers dans l'éducation d'un enfant et la complémentarité des acteurs : familles, parrains-marraines et professionnels de la prévention et la protection de l'enfance pour aider l'enfant à grandir. Aujourd'hui, 140 enfants sont parrainés sur le territoire métropolitain.

➔ Pour plus d'informations :
www.horizonparrainage.fr

* L'enfant qui a perdu tout lien avec sa famille est confié au service de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Il est admis en qualité de pupille de l'État et peut faire l'objet d'un projet d'adoption.

GESTION DE LA RELATION USAGERS : LA MÉTROPOLE EN POINTE ?

La Métropole rayonne hors de l'agglomération. Ses services, ses outils et ses processus servent souvent de modèles à d'autres collectivités qui viennent s'en inspirer ou qui sollicitent les agents de la collectivité pour venir présenter les sujets à domicile. L'un de ces processus, scruté par les observateurs, est la gestion de la relation usagers.



Denis Pozzobon

Denis Pozzobon, directeur ad-joint Services et projets supports au sein de la Direction de la Relation aux Territoires et aux Usagers (DRTU), s'occupe de l'ingénierie et la maîtrise d'ouvrage de GRECO (Gestion des réclamations communautaires). Il s'agit d'un système complet, centré sur les besoins métropolitains. Conçu en 2008, ouvert en septembre 2012 et interfacé avec toutes les communes de l'agglomération en 2013, le système GRECO, fort de 850 utilisateurs en tout, dispose d'un centre de contact dédié (pour traiter les réclamations) dans lequel travaillent 19 personnes (7 en 2012-22 en 2020). Cette année, ce centre de contact a traité 72 000 demandes concernant majoritairement le cadre de vie.

La Métropole : une référence

Peu de collectivités en France dispose d'un système et d'une structure similaire à GRECO dont la force est de posséder un service dédié. Dans

bon nombre de communes françaises, la gestion de la relation usagers est répartie au sein de différents services. Pour cette raison, Denis Pozzobon et Frédéric Couty, le responsable opérationnel du centre de contact GRECO, sont souvent sollicités, soit pour aller sur place porter la bonne parole, soit pour accueillir les visiteurs en quête de benchmarking⁽¹⁾. « *Ceux qui ont l'intention de monter un centre viennent voir le nôtre pour bénéficier de notre expérience, explique Denis Pozzobon. Ils manifestent un grand intérêt pour l'organisation mise en place avec les services, les directions et avec les communes. Ils sont curieux des outils et des procédures de travail qui ont été élaborés. Le plus difficile en la matière c'est, en effet, le long travail pour concevoir des procédures qui fonctionnent. Il faut rentrer les bonnes informations dans les bases de données pour répondre à qui et quand, et pour définir à qui envoyer la réclamation pour la traiter de façon satisfaisante* ».

De Nantes... à Montpellier

Le 19 novembre dernier, Denis a accueilli une délégation nantaise composée d'élus et de fonctionnaires. Le but de cette visite était d'échanger sur les outils, les méthodes et les bonnes pratiques en matière de gestion de la relation usagers. Cet échange était d'ailleurs plus large puisqu'a été présentée, à cette délégation, l'offre numérique de la Métropole. Le 28 novembre était un jour de déplacement. Denis Pozzobon, en compagnie de Catherine Mazond (Responsable partenariats publics au sein de la DINSI), s'est rendu à un séminaire, à Montpellier, pour intervenir aux côtés de la ville de Mions lors des Rencontres territoriales des directeurs des services techniques de France.

Sur le thème du numérique au service des directeurs des services techniques, ils ont témoigné de la gestion de la relation usagers non seulement en présentant GRECO, mais aussi les



nouvelles perspectives avec Toodego⁽²⁾, le guichet numérique métropolitain en cours de construction, et la plateforme Trabool⁽³⁾. Celle-ci expose l'ensemble des services métropolitains et la majorité des services communaux (basé sur le volontariat), permettront par exemple de dématérialiser les dépôts de permis de construire, payer la cantine ou un abonnement à la médiathèque et obtenir un accès au stade... Il s'agit d'un support multiservices : mobilité, loisir, administration. Nul doute que nombreux seront encore les visiteurs qui viendront à la découverte des innovations métropolitaines en matière de la relation usagers.

⁽¹⁾ Le benchmarking est une technique marketing ou de gestion de la qualité qui consiste à étudier et analyser les techniques de gestion, les modes d'organisation des autres entreprises afin de s'en inspirer et d'en tirer le meilleur.

⁽²⁾ Ouvert en juin 2019 avec 4 communes pilotes

⁽³⁾ En expérimentation

GRECO ?

- **59 mairies** équipées ou interfacées (plus de 300 correspondants communaux)
- **1 350 000 usagers** peuvent solliciter la Métropole directement ou en passant par leur mairie ou Toodego
- **Réseau de 200 partenaires** intégrés dans le système
- Des entreprises sous-traitantes équipées pour plus de réactivité
- Toutes les subdivisions et services urbains et correspondants métiers dans la plupart des autres services

LA DAVI DANS LES STARTING-BLOCKS

Le mois de mars 2020 fera date dans la vie institutionnelle hexagonale. Fait unique en France, les électeurs de la Métropole seront appelés aux urnes, les 15 mars et 22 mars 2020, pour élire à la fois les conseils municipaux mais aussi pour renouveler, au suffrage universel direct, le Conseil de la Métropole.



Florence Garcier
(responsable commission permanente & instances délégués)

La Direction des Assemblées et de la Vie de l'Institution (DAVI) se prépare déjà à cet événement puisque c'est elle qui sera à la manœuvre pour, après le résultat de ces élections, orchestrer l'organisation technique, matérielle et opérationnelle du renouvellement de mandat : accueil des nouveaux élus, élection du Président et des Vice-Présidents lors de la première séance du Conseil, mais également adoption du nouveau règlement intérieur, fixation des délégations, désignations dans les organismes externes et internes de la Métropole de Lyon, etc. L'ensemble de la direction, soit une quarantaine de personnes, sera mobilisé.

UNE PREMIÈRE EN FRANCE

La Métropole de Lyon est une collectivité territoriale de plein exercice comme le Conseil régional ou le Conseil général. Au mois de mars, ce sera la première fois que l'on appliquera les dispositions de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui a prévu l'élection des conseillers métropolitains au suffrage universel direct, mais a également précisé les règles d'inéligibilités et d'incompatibilités qui leur sont applicables. Par exemple, à compter du prochain mandat, le cumul des fonctions de Président du Conseil de la Métropole de Lyon et de Maire ne sera pas autorisé, à l'instar des dispositions départementales relatives aux incompatibilités.

Sur le plan institutionnel, il s'agit donc de changements majeurs.

Le nombre des conseillers métropolitains passera ainsi de 165 à 150. Ils seront désormais élus dans chacune des 14 circonscriptions électorales qui composent le territoire de la Métropole.

EN MARS, LA MÉTROPOLE AU RALENTI

Face à ces changements, la DAVI a anticipé les difficultés que ces nouvelles règles pourraient engendrer. Depuis le début de l'année 2019, un travail exhaustif de recensement des actions à réaliser est en cours. Un travail est également engagé pour la réalisation des documents qui seront distribués aux nouveaux élus, tel que le guide de l' élu contenant tous les renseignements nécessaires à l'exercice de leur mandat. « L'une des priorités de la DAVI, souligne Florence Garcier (responsable commissions permanente & instances délégués), est aujourd'hui de communiquer auprès des directions. Ces dernières ont en effet été sollicitées pour travailler, en lien avec

BAPTÊME DU FEU POUR PABLO



Pablo Gomez est le dernier arrivé au sein de la DAVI. Il est titulaire d'un Master 2 spécialisé dans l'action économique des collectivités territoriales.

En avril 2015, il a intégré la Métropole au sein de la Maison Départementale-Métropolitaine des Personnes Handicapées (MDMPH). Il y exerçait alors des fonctions juridiques.

Après quatre années à ce poste, il a rejoint la DAVI en juillet 2019. « J'éprouve un réel plaisir à travailler au sein de cette direction, qui est un maillon essentiel de la vie institutionnelle de la Métropole. Il s'agit d'une direction qui travaille en transversalité, en support aux directions opérationnelles. Cela me permet d'aborder des sujets très variés. Les élections métropolitaines de mars 2020 sont uniques à plus d'un titre : comme il s'agit d'une première en France, ce suffrage sera certainement très observé et commenté. Il s'agit également d'une grande première sur un plan personnel, que je prends comme une réelle chance d'assister à un événement institutionnellement historique ! ».

nous, sur des questions plus opérationnelles. Leur activité sera d'ailleurs impactée dans la période allant du 1^{er} tour des élections, soit le 15 mars, jusqu'à l'installation du nouvel exécutif lors du premier Conseil du 26 mars 2020 car seules les affaires courantes pourront être traitées». De plus, les premiers Conseils seront consacrés aux opérations post-renouvellement de mandat comme les désignations des représentants de la Métropole dans les organismes internes et externes.

Un retour sur un cycle classique est prévu à la fin du 1^{er} semestre 2020, au plus tard.

26 MARS, UNE JOURNÉE MARATHON POUR LA DAVI

Une fois les nouveaux élus convoqués, la DAVI ne disposera que de 2 jours pour finaliser l'organisation de la journée du 26 mars qui verra l'installation du nouveau Conseil.

Des opérations très concrètes devront être réalisées en très peu de temps, comme la convocation des 150 nouveaux élus, la rédaction des délibérations-cadre, la préparation des bulletins de vote et de la salle du Conseil, ainsi que la confection d'un trombinoscope afin que les conseillers métropolitains soient identifiés. Lors de cette journée, seront élus le Président, les membres de la Commission permanente et les Vice-Présidents. La charte de l'élu local sera également portée à la connaissance de la nouvelle Assemblée.

Ce jour-là, les agents de la DAVI seront à pied d'œuvre pour faire en sorte que les opérations de vote se déroulent sans incident. À titre d'exemple, lors du renouvellement de 2017, 32 000 bulletins de vote avaient été préparés et la séance avait duré 10 heures.

Un défi que la DAVI est prête à relever une fois encore !

DU CÔTÉ DU SERVICE RESSOURCES ET STATUT DE L'ÉLU

Séverine Robert, assistante de Vice-Président, travaille à la DAVI depuis 2008.

Pour elle, un jour d'élection, il faut être particulièrement vigilant au déroulement de scrutin puisqu'il s'agit d'un scrutin à bulletin secret. Elle témoigne. « Pour faciliter le déroulement des votes, la salle du Conseil sera divisée en zones. Un binôme aura la responsabilité d'une zone définie et fera circuler les urnes à l'intérieur de cette zone. La gestion des pouvoirs sera également un sujet qui nécessitera un suivi particulier, chaque élu ne pouvant recevoir qu'un seul

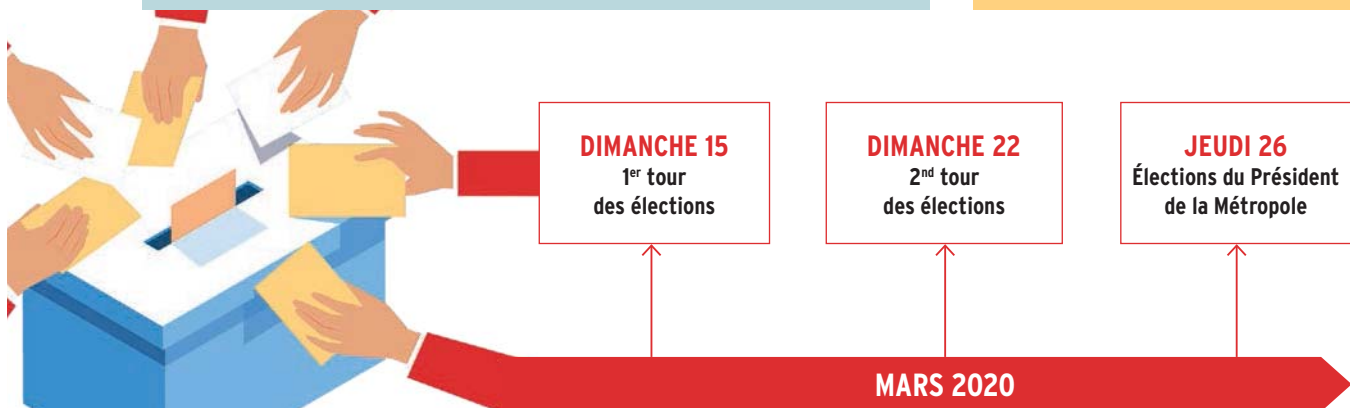
pouvoir. De plus, la journée promet d'être intense, tant en terme de durée que d'aller-retours dans les travées de la salle du Conseil : une vraie journée marathon qui nécessitera d'être bien chaussé ! » Après cette première journée, le service Ressources et statut de l'élu reprendra son cœur de métier pour installer les nouveaux Vice-Présidents, Conseillers délégués et Présidents de groupes politiques dans leurs locaux ainsi que pour mettre en œuvre les indemnités et les formations des élus. La DAVI, toujours dans la course de fond, devra, là encore, conserver son souffle !

RODÉE À L'EXERCICE



Danielle Biourd est arrivée à la Communauté urbaine en 1990 et elle travaille actuellement au sein de l'équipe Commission permanente. Elle témoigne. « Auparavant, la DAVI était un service dont le nom a plusieurs fois changé : service de l'assemblée communautaire puis service des Assemblées et aujourd'hui direction des Assemblées et de la vie de l'institution.

J'ai été associée à quatre renouvellements de mandat comprenant l'élection du Président de la Métropole en 2015 et son changement en 2017 avec l'exécutif. Chaque élection est unique mais il faut toujours anticiper, être réactif à toute demande ou à tout problème, être disponible, rapide, souriant et très à l'écoute. Une des choses les plus difficiles ce jour-là est de bien identifier les nouveaux élus. Il faut s'habituer très rapidement à une nouvelle organisation de la salle du Conseil que nous connaissons pourtant bien. »



LA RÉNOVATION DU MOBILIER URBAIN... UNE ALTERNATIVE À LA CASSE !

Le territoire de la Métropole est désormais divisé en cinq territoires. Sur ces cinq territoires sont implantées sept subdivisions pour aménager, gérer et entretenir le domaine public de voirie. VTPO, dont le siège est installé à Écully, est à cheval sur deux territoires et opère sur 18 communes de l'ouest lyonnais : de Lissieux au nord à Irigny au sud. L'une de ses particularités est d'avoir une équipe dédiée au recyclage du mobilier urbain, tandis que dans les autres subdivisions ce recyclage est plus ponctuel.

PORTRAIT EXPRESSO



Didier Cosmides est agent technique principal de 2^e classe. Il est arrivé à la Propreté en 2003 en tant que chauffeur de balayeuse. En 2010 il a rejoint la voirie. Il y a deux ans il a pris ses nouvelles fonctions dans la restauration du mobilier urbain.



« **D**epuis deux ans, souligne Dominique Benatouil (responsable de cette subdivision), dans un souci de concourir au développement durable, on a décidé de restaurer nous-mêmes le mobilier urbain détérioré ». C'est l'un des artisans de ces réparations, Didier Cosmides (agent technique principal) qu'Alexis Beinex (agent d'intervention technique au sein du Collège Molière dans le 3^e arrondissement), lointain cousin du réalisateur homonyme Jean-Jacques, est venu rencontrer dans l'atelier de ferronnerie de la subdivision de voirie qui s'occupe du sud de l'agglomération (VTPS). Pourquoi une rencontre dans une subdi' qui n'est pas la sienne... mystère...



LA VIE EN... PEINTURE GRISE

Ce préambule explicatif étant posé, Didier fait faire le tour du propriétaire à son collègue du collègue. « *Nous restaurons principalement des potelets et des barrières qui ont été abimés sur la voie publique* », précise-t-il. Il s'agit de deux types de mobilier métallique, le mobilier Wilmotte* et le mobilier Fontaine. « *Lorsqu'un véhicule heurte un potelet, poursuit Didier, et qu'il l'endommage, mon collègue Christophe Vitry effectue les soudures nécessaires et ensuite je le récupère pour lui rendre bonne figure avec un bon coup de peinture grise passée au pistolet. Ce qu'il faut savoir c'est qu'un potelet, à l'achat, coûte 30 euros et une barrière 140 euros en moyenne !* ».

UN BRIN DE CRÉATIVITÉ NÉCESSAIRE

« *Après deux ans d'expérimentation pour recycler le mobilier urbain, ajoute Frédéric Cazorla, notre objectif serait de pouvoir dédier, au sein de la Voirie, une équipe pour réparer l'ensemble du mobilier urbain installé sur le territoire de la Métropole ou à minima sur l'ouest et le sud* ». « *Actuellement, précise Didier, nous traitons environ 200 unités de mobilier par an* ». En fin de parcours, ce dernier montre, non sans une légitime fierté, les supports qu'il a créés et réalisés pour transporter les potelets après leur lifting.

*Jean-Michel Wilmotte est un architecte, urbaniste et designer français qui, dans les années 90 a remporté à Lyon un marché pour fournir du mobilier urbain.

LE MYSTÈRE ÉLUCIDÉ

« *Deux agents sont chargés de réparer le mobilier urbain sur notre territoire, explique Frédéric Cazorla (technicien de régie), Christophe Vitry (technicien de maintenance) et Didier Cosmides* ». Ces deux agents sont normalement basés à Pierre Bénite. Le premier effectue les réparations nécessaires, le second ponce et repeint le mobilier urbain qui sera réutilisé. Comme l'atelier de Pierre-Bénite ne dispose pas d'une cabine de peinture, la subdivision VTPS a accepté de prêter son installation à ces collègues. D'où la présence en ce lieu de Didier. Il n'y a plus de mystère !

C'est froidement un constat : les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail. Les trajets domicile-travail ou les trajets mission représentent ainsi 14% de la mortalité routière. Le risque routier conduit à près de 6 millions d'arrêts de travail représentant un coût de 725 millions d'euros pour les entreprises. Le point sur les accidents de la route à la Métropole.

Tous véhicules confondus (véhicules légers, deux-roues, poids lourds et engins) le parc de la Métropole possède 2032 unités pour lesquelles elle doit souscrire une police d'assurance. En effet, si l'on apprend sur les bancs de la faculté, en droit administratif, que les administrations sont leur propre assureur, c'est faux en matière de véhicule hormis pour l'État. En ce qui concerne les collectivités locales, elles doivent donc obligatoirement s'assurer. C'est le cas pour la Métropole qui assure tous ces véhicules au tiers, une formule qui ne dédommage que les préjudices physiques et matériels causés à un tiers en cas d'accident.

QUAND PARLENT LES STATISTIQUES

L'étude de la sinistralité à la Métropole montre qu'en moyenne, chaque année, 321 déclarations d'accidents sont réalisées. Au 30 septembre 2019, 205 accidents avaient déjà été déclarés. Si l'on place 330 accidents sur une pyramide dite de Heinrich*, 300 accidents sont bénins, 29 sont des accidents matériels graves et 1 accident est corporel. Il ressort, en outre de cette analyse, que 7 sinistres sur 10 sont des accidents responsables. Les causes principales de ces accidents de la route sont de trois ordres :

- 21% sont des heurts de véhicules en stationnement ou corps fixes,
 - 12% sont liés au non-respect du code de la route,
 - 11% se produisent lors de changements de files ou d'empiètement.
- Les véhicules légers représentent 54% de la sinistralité tandis que la part des poids lourds est de 42%.

COÛTS HUMAINS ET MATÉRIELS

La Métropole a décidé de mettre en place des mesures pour faire baisser les accidents routiers et ce pour trois raisons principales. La première est l'impact sur les ressources humaines. En effet, le nombre d'accidents du travail liés aux risques routiers se place en septième position, en termes de fréquence, et occasionne 677 jours d'arrêt de travail cumulé. La seconde raison est liée à l'augmentation des primes d'assurance (+14 % lors du dernier renouvellement du marché) et le risque pour la Métropole de voir son contrat résilier comme pour un simple particulier. La troisième, enfin est l'augmentation constante du coût des réparations.

LE TAUREAU PAR LES CORNES

« Trois actions seront mises en place à moyen terme afin de contribuer à la baisse des accidents routiers pour lesquels la responsabilité de la Métropole est engagée », explique Florence Vallon, responsable du service Assurances (DAJCP).

« La communication sur le risque routier va être accentuée sur les supports dont dispose la Métropole. Par ailleurs, l'une de nos premières actions, cette année, a été d'organiser des ateliers/stands en l'Hôtel de la Métropole à l'occasion de la semaine de la sécurité routière au travail. Une action que nous devrions reconduire l'an prochain ». « Nous allons aussi organiser des formations sensibilisation, au plus près des agents, en MDM ou en subdivision », complète Sandrine Dieudonné, juriste spécialisée assurances (DAJCP/Assurances). Pour tous les accidents de la route avec un véhicule Grand Lyon ayant donné lieu à un constat amiable et déclaré au service Assurances, un entretien sera organisé entre le responsable de l'accident et son supérieur hiérarchique. Les objectifs de cet entretien sont triples :

- débanalisation de l'accident par un acte managérial
 - meilleure connaissance des circonstances du sinistre automobile
 - prise de conscience par le conducteur du caractère potentiellement évitable de l'accident.
- Enfin, des formations internes seront organisées sur le constat amiable. En effet, un constat amiable mal rempli peut être une cause possible de la part de responsabilité dans certains accidents.

*La pyramide des risques est une représentation symbolique de la répartition statistique des situations à risques et des accidents

De gauche à droite :
Sandrine Dieudonné
Grégory Masclaux
Fabienne Mermillon
Florence Vallon



MIGENA, UNE FONCTIONNAIRE VENUE DE L'EST



**MIGENA LUARI,
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE
AU SEIN DE LA MAISON
DE LA MÉTROPOLE
DE VAULX-EN-VELIN**

Le 25 novembre dernier, la délégation Rhône-Alpes Lyon du CNFPT a organisé la première édition des « Territoriaux de Talent » sur la scène du théâtre des Célestins à Lyon.

Quelques agents, issus de toutes les filières et de toutes les catégories, ont été sélectionnés pour présenter publiquement leurs actions, leurs parcours ou leurs projets lors d'une prise de parole courte et dynamique. Cet événement, inspiré des conférences TED*, s'adressait à tous les acteurs de la fonction publique territoriale. C'est ainsi que Migena Luari, assistante administrative (service Santé/PMI) au sein de la Maison de la Métropole de Vaulx-En-Velin (rue Condorcet) depuis 2013, a candidaté et a été retenue par le comité de sélection du CNFPT pour parler de son expérience de vie entre l'Albanie et la France.

UN CHEMIN DE VIE DIFFICILE

Son accent trahit immédiatement une origine étrangère, indéfinissable sur le coup, mais que l'on devine provenir d'un pays de l'est.

« J'ai le parcours de vie d'une demandeuse d'asile. Originaire de Berat en Albanie et non francophone, je suis aujourd'hui naturalisée française et titulaire de la Fonction Publique. Après avoir fui mon pays avec ma famille et demandé l'asile en France en octobre 2007, j'ai vécu les deux premières années dans l'ombre, dans l'instabilité, sans communication, sans abri, sans connaissance administrative ni culturelle, sans famille proche, sans identité... Avec ma famille, nous sommes devenus petit à petit des « survivants » en quête d'intégration ».

LA PEUR, LE SALUT ET LA LIBERTÉ DE VIVRE

« Nous avons obtenu notre statut de réfugié en 2009 et je suis très reconnaissante, redevable et pleine d'admiration pour ce pays qui est devenu le mien. Je me souviendrai éternellement de toutes les portes que l'on m'a ouvertes et des rencontres humaines qui nous ont facilité l'existence dans les moments de doute et de grande détresse. Ayant suivi une formation de juriste dans mon pays d'origine, j'ai cherché un travail dans le domaine administratif. J'étais extrêmement complexée : est-ce que j'avais le niveau, est-ce que j'avais les capacités ? N'était-il pas plus sage de postuler sur un emploi d'agent d'entretien par exemple ? En novembre 2010, un entretien d'embauche pour un contrat aidé à la Maison du Rhône de Vaulx-en-Velin a rebattu les cartes de ma vie. J'ai ainsi entamé une vie professionnelle, en France, en décrochant un poste d'agent administratif au sein du service Personnes âgées/personnes handicapées ».

UNE IMMENSE GRATITUDE

« Accueillir les usagers et jongler avec les sigles comme RQTH (reconnaissance qualité travailleur handicapé), AAH (allocation adulte handicapé) ou PCH (prestation compensation du handicap) etc. a été pour moi un grand challenge.

Il a fallu que la chance se combine à la bienveillance pour m'aider à comprendre les rouages de la fonction publique française, ses services et ses acteurs dont je fais partie depuis 2011. Au bout d'une année de travail, en contrat aidé, j'ai été contractualisée dans le service Ressources et Moyens au sein de la même Maison du Rhône. Quel bonheur et quelle fierté de m'occuper des collègues ! J'étais devenue leur référente RH, gestionnaire des congés, du matériel, des fournitures... Je n'oublierai jamais de leur redire ma gratitude pour leur patience à mon égard ».

NATURALISÉE ET TITULAIRE

« Aujourd'hui, je suis la référente territoriale des demandes d'interprétariat. Et je me rappelle souvent du temps où j'ai été de l'autre côté du bureau, essayant, désespérément parfois, d'être comprise. C'est pour moi un privilège et un plaisir d'aider mes collègues et parfois mes compatriotes albanais en difficulté, en traduisant de temps à autres, dans ma langue maternelle. En 2014, ma famille et moi avons été naturalisées Français. La loi Sauvadet a favorisé ma titularisation dans la fonction publique. Je n'ai pas de mots pour vous décrire mes sentiments d'alors mais je peux vous dire que, cette année-là, j'ai retrouvé une identité. J'avais de nouveau des racines assez fortes pour tenir debout ma famille, partagée entre les deux cultures et les deux nations où sont respectivement nés mes deux enfants. Aujourd'hui, j'ai 43 ans et je prépare le concours de rédacteur (catégorie B). À ma petite échelle, je souhaiterais, par mon témoignage, servir d'exemple pour d'autres et leur donner la force de se battre pour mériter la douceur de vivre dans ce pays ».

*Les conférences TED (Technology, Entertainment and Design) sont une série de conférences qui a pour but « de diffuser des idées qui en valent la peine ».

GESTION DES DÉPÔTS SAUVAGES



IL FAUDRA FAIRE ENLEVER ÇA !



CE DÉPÔT SAUVAGE SE SITUE À L'ANGLE DE LA RUE DES CÈDRES ET DE CELLE DES LILAS.



HÉ LES GARS ON A UN DÉPÔT SAUVAGE À NETTOYER... ALLEZ EN PISTE !



JE TRANSMETS VOTRE SIGNALEMENT À LA SUBDIVISION POUR ACTION.



DIRE QUE LES SUBDIVISIONS DE NETTOIEMENT RAMASSENT 32 000 T DE DÉCHETS /AN, DONT 8 500 T DE DÉPÔTS SAUVAGES

ET CETTE INCIVILITÉ COÛTE CHER À LA COLLECTIVITÉ !

8,6 M€/AN, SOIT 1 000 €/T...

LE DÉLAI MAXI PRÉVU POUR INTERVENIR EST DE 72H, MAIS EN GÉNÉRAL NOUS INTERVENONS SOUS 24H. QUANT AUX DÉCHETS RECUEILLIS, ILS SONT DÉPOSÉS ET TRIÉS SUR NOTRE PLATEFORME DE TRI (BENNES BOIS, MÉTAL, VÉGÉTAUX, INCINÉRABLES, ETC ...) ET SONT ENSUITE ENVOYÉS SUR LES SITES DE TRAITEMENT APPROPRIÉS.



CONCERNANT VOTRE RÉCLAMATION, NOUS AVONS FAIT LE NÉCESSAIRE !

MERCI BEAUCOUP MONSIEUR ET BRAVO POUR VOTRE EFFICACITÉ !



LES ASSOS



21

DÉCEMBRE 2019 - Ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 16 h 00
Fermé les mardis et jeudis - Contact : Nicole Albinana : 04 78 63 41 76

SPECTACLES

AUDITORIUM

- **Concerts expresso**
- **Marcel Khalife et Bachar Mar-Khalife**
- **Les trois brigands** (à partir de 7 ans)

HALLE TONY GARNIER

- **Holiday on Ice**
- **Les Bodins / Grandeur Nature**



MAISON DE LA DANSE

- **Oona Doherty**
- **Aurélien Bory / Shantala / Shivalingappa**

THÉÂTRE CROIX ROUSSE

- **I was looking at the ceiling and then I saw the sky**

THÉÂTRE GUIGNOL

- Selon programmation (vacances de Février)

EXPOSITIONS

- **Imagine Picasso à la Sucrière**

SPORTS

Matches OL 2019 :

Stades Rennais

Matches LOU Rugby 2019 :

Bayonne

ASVEL : voir le site

www.cosmely.fr

ou à l'accueil du COS.

SÉJOURS PÉNICHES



Le comité social, en collaboration avec les Péniches du Val de Rhône, propose un séjour de 5 jours, pour les enfants de 7 à 11 ans, pendant les vacances d'avril (20 au 24 avril 2020). **Prix : 125 € par enfant et par séjour.** Les inscriptions débuteront en janvier et se termineront le **28 février 2020.**

CESU

La prochaine commande de CESU (papier et e-cesu) aura lieu en janvier. Date limite des commandes le 10/01/20. Fournir ou télécharger sur le site www.cosmely.fr votre avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018.

SORTIES DE SKI

4 journées seront organisées sur le **1^{er} trimestre 2020.** Le programme, le calendrier et les tarifs seront accessibles sur le site www.cosmely.fr vers la fin du mois de décembre.

CHÈQUES-VACANCES

Rappel : les demandes de chèques-vacances 2020 peuvent se faire sur le site www.cosmely.fr, à l'accueil du COS ou par courrier, jusqu'au **28 février 2020.** Fournir impérativement l'**avis d'imposition 2019 portant sur les revenus 2018.**

Contactez le siège : 33 bis cours Général Giraud - 69001 LYON - Ouvert de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 - Tél. 04 78 28 95 42 - Mail : contact@lyonsportmetropole.org

Comète : Rubrique "A la pause" - Le site : www.lyonsportmetropole.org



TROPHÉE BÉRAUDIER



Chaque année, la section Boules Lyonnaises de Lyon Sport Métropole organise le trophée Béraudier, épreuve regroupant 16 doublettes internationales et nationales. Cette 39^e édition aura lieu les 11 et 12 janvier 2020 dans le cadre du boulodrome du GALSEM situé 33 bis, cours général Giraud Lyon 1^{er}. Un plateau de six formations représentant leurs pays respectifs et dix équipes de

l'élite française s'affronteront lors de ces deux journées, afin de soulever ce trophée Béraudier, l'équivalent d'une coupe du monde du sport « boules Lyonnaises ». Soyez nombreux, initiés ou pas, à venir profiter de cet événement unique en France. La section Boules Lyonnaises sera heureuse de vous accueillir. **Pour toute information : Tél. 04 78 28 95 42**

SECTION PÊCHE : BIENVENUE À DIÉMOZ

Une cabane au Canada est un rêve que beaucoup caressent. Nous on vous propose juste une cabane pour passer un bon moment en famille ou entre copains.

Nous sommes à Diémoz, à 30 km de Lyon.

Nous pouvons pêcher en famille ou avec des potes, la carpe, le brochet, le sandre ou le poisson blanc toute l'année. L'étang est ouvert de 6h30 à 19h30. Sur place une restauration sur commande est possible. La carte de pêche à la journée est de 5€/pêcheur, la carte annuelle « ayant Droit » à 55€ et, pour vos invités, à 85€.

De nombreux safaris sont organisés où tout un chacun peut se mesurer aux caprices de nos truites rebelles. Aux Bruyères règne la convivialité, le bon esprit et la solidarité.

Si cela vous dit vous pouvez joindre Marc au 07 66 59 37 61 par SMS, tél ou email : marcdoncieux30@gmail.com

Je vous répondrais ou vous rappellerai. Aucune hésitation à avoir, le Canada est un peu loin mais les Bruyères à Diémoz c'est à côté. Venez et si l'ambiance vous sied restez ! Vous serez, en tous les cas, les bienvenus.

Le Président de la section





Pensez à souscrire au contrat de prévoyance VYV

Prévoir c'est déjà agir. En matière de santé, nul n'est à l'abri d'un accident de la vie l'empêchant, temporairement ou définitivement, de travailler. Pour vous garantir un maintien de salaire, via une cotisation mensuelle dont le montant varie en fonction des options souscrites (maladie, invalidité, capital-décès), il est important qu'avant la fin de l'année vous adhérez au nouveau contrat de prévoyance VYV négocié par la Métropole. Moins cher pour les agents avec des garanties supérieures, ce contrat de prévoyance est plus intéressant que le précédent. Certes, on peut regretter que la participation employeur, bien que revue à la hausse récemment, ne soit pas doublée comme c'est le cas pour la mutuelle santé. Mais, en toute honnêteté, c'est un contrat de qualité auquel chacun a intérêt à souscrire.

Pour tout renseignement personnalisé, vous pouvez joindre les équipes du groupe VYV au 02 48 48 20 90, sinon assister aux réunions d'information organisées sur l'ensemble du territoire et dont les dates figurent sur Comète.

Rejoignez-nous ! www.unsametropolede lyon.com
04 28 67 56 46

UNSA Grand Lyon - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 28 67 56 46 - unsa@grandlyon.com



AIDANTS FAMILIAUX : ENFIN DES AVANCÉES CONCRÈTES

Depuis 2015 nous nous sommes battus, avec l'UNSA, pour que la situation dramatique, vécue par 900 à 1000 de nos collègues, aidants familiaux, soit prise en compte.

Nous serons toutes et tous un jour en situation de devoir aider un de nos proches, atteint par la maladie ou le handicap. Solidarité et fraternité doivent nous animer face à l'adversité. À l'écoute de cette souffrance, l'exécutif a décidé de mettre en place une véritable politique pour nos collègues en situation d'aidants familiaux.

Dès 2020, des outils de sensibilisation pour les managers et les services RH permettront de mieux comprendre et entourer les aidants, des soutiens financiers spécifiques de la collectivité leurs seront accordés et des dons de congés, entre agents, seront possibles, via la DRH et les assistantes sociales.

Domage que cet effort de solidarité ne soit pas allé, pour la collectivité, jusqu'à majorer les dons de congés qui seront réalisés entre agents.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter ou à nous rejoindre sur notre site commun www.unsametropolede lyon.com ou sur le 06 62 24 69 39
Bruno COUDRET Secrétaire Général de l'UNICAT.



Ensemble pour défendre les retraites

Le gouvernement veut mettre en place un « système universel de retraite par points ».

D'une retraite par répartition basée sur la solidarité inter générationnelle, nous passerions ainsi à un système engendrant iniquité et paupérisation des retraités. La retraite serait calculée en fonction d'un point dont la valeur restera tributaire de la conjoncture économique et de l'équilibre budgétaire.

Par ailleurs, tel que le projet est actuellement rédigé, les droits seraient calculés sur l'ensemble de la carrière et non plus sur les 6 derniers mois comme c'est le cas actuellement dans la fonction publique (25 meilleures années pour les salariés du privé).

Enfin, cette réforme entraînerait de facto le démantèlement des régimes particuliers à commencer par la CNRACL et l'IRCANTEC.

Loin d'être « juste et redistributive », comme veut le faire croire le gouvernement, cette réforme est régressive pour les salariés. Venez dénoncer cette réforme aux côtés de la CGT !

CGT Métropole : 04 28 67 56 52 - cgt.metropole@grandlyon.com

CGT UFICT : 04 28 67 56 47 - cgt.ufict.metropole@grandlyon.com

Adresse d'accueil : Immeuble Gémellyon Sud - 59 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

Adresse postale : 4 rue des cuirassiers 69003 Lyon

CGT STEP CI : 04 28 67 56 54 - cgtstepci@yahoo.fr

Adresse accueil et postale : Bourse du travail - salle 21 - Place Guichard 69003 Lyon

<http://cgt-metropolede lyon.reference-syndicale.fr/>



La prévoyance : couvrir l'ensemble des agents et améliorer les garanties

La Métropole passe un nouveau contrat de prévoyance pour le 1^{er} janvier 2020.

Pourtant le compte n'y est pas pour près de 40% des agents qui sont obligés d'y renoncer

LA CFDT DEMANDE :

- UNE PRÉVOYANCE **OBLIGATOIRE** POUR TOUS. AUCUN AGENT NE DOIT ÊTRE LAISSÉ DE CÔTÉ.
- Un remboursement pour chaque agent de sa cotisation à hauteur de 50€, ce qui permettrait une prise en charge totale par la collectivité pour les moins favorisés
- Que chaque contractuel, chaque arrivant à la métropole dispose des mêmes droits d'adhésion
- L'extension à cette prévoyance obligatoire des garanties de bases à l'invalidité et au décès, ce qui constitue un minimum au regard de certaines situations dramatiques dans lesquelles nous pouvons tous être un jour,
- Donner la possibilité à chaque agent de choisir d'aller au-delà du niveau de cette prévoyance obligatoire
- La possibilité de conserver le bénéfice de son contrat de prévoyance au moins 5 ans après son départ de la Métropole

Pensez à adhérer au nouveau contrat, c'est important pour vous.

Contactez la CFDT : 04 28 67 56 51

Ou par mail cfdt@grandlyon.com



ASTREINTES à la Métropole de Lyon :

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration. Cette période donne lieu à indemnisation ou compensation au temps. Les cas de recours aux astreintes, les conditions de leur organisation et la liste des emplois concernés sont fixés par délibération après avis du comité technique.

Les montants attribués aux agents sont-ils conformes aux textes et à la réglementation en vigueur ?

Une astreinte imposée moins de 15 jours francs à l'avance est majorée de 50 %, ce dispositif est-il réellement appliqué ?

La CFTC s'interroge sur les pratiques de rémunérations actuelles. La CFTC demande de la transparence sur le sujet et l'application des textes en vigueur au sein de toutes les délégations avec l'ouverture d'un travail approfondi.

Vous vous posez des questions sur votre rémunération, Contactez-nous !

Syndicat CFTC - Immeuble Gémellyon Sud

Local : 59 bld Vivier Merle - Lyon 3

Boîte Postale : 4 rue des Cuirassiers - Lyon 3

Tél : 04 28 67 56 49 - Courriel : cftc@grandlyon.com



Venir en aide aux aidants

A la Métropole cela représente plusieurs centaines d'agents. Souvent, ces aidants prennent sur le temps libre ou travaillent à temps partiel.

Le législateur en a pris la mesure et met en place des dispositifs pour les aidants, s'épuisant à concilier vie perso, vie pro et d'aidant. La Métropole a adapté ces dispositifs : autorisations exceptionnelles d'absences, dons de jours congés, congé de solidarité familiale (en partie indemnisé), congé de présence parentale, aménagements du temps de travail (télétravail...)

La CFE-CGC formule des propositions pour que la Métropole aille plus loin. Si vous êtes confronté à des difficultés pour venir en aide à un proche, n'hésitez pas à contacter la CFE-CGC et ainsi à rendre les futurs dispositifs adaptés aux situations réelles.

La solidarité n'est-elle pas l'esprit de Noël ? Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Syndicat CFE-CGC Métropole de Lyon

Pour venir nous voir : Immeuble Gémellyon Sud, 59 bd Vivier Merle
Adresse postale : Immeuble Porte Sud, 4 rue des Cuirassiers - 69003 LYON - Tél : 04.28.67.56.45 - Email : cgc@grandlyon.com
Blog : cqcmetropoledeleyon.blogspot.fr



FO - Porte Sud - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 28 67 56 48 - fo@grandlyon.com



SUD CT se prononce contre la réforme des retraites voulue par Emmanuel Macron. Cette réforme, qui se prétend universelle, ne vise qu'à diminuer le montant des pensions, et à nous faire travailler plus longtemps.

Pour faire du 5 décembre le début d'un mouvement majeur pour faire reculer le gouvernement sur sa volonté de détruire notre système de retraite, SUD Collectivités Territoriales appelle l'ensemble de ses militant.es et des agent.es, fonctionnaires et contractuel.les, à construire dès maintenant les conditions de la grève illimitée.

SUD CT appelle également à une convergence de toutes les structures, confédérations syndicales, syndicats professionnels, acteurs du mouvement social (associations, gilets jaunes...) pour organiser ensemble la lutte sur les retraites en construisant une mobilisation la plus large possible et faire de la grève illimitée à partir du 5 décembre une victoire des salarié.es.

SUD - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon 04 28 67 56 57
sud@grandlyon.com



La semaine de 4 jours c'est pour quand ?

La FA n'a pas oublié la semaine de 4 jours qui consistait, pour les agents qui en faisaient la demande, à pouvoir effectuer leur temps plein sur 4 jours.

Cette organisation qui permettait aux agents d'avoir une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie privée, n'a pas perduré avec la création de la Métropole de Lyon.

En effet, l'exécutif en place en 2015 prétextait que cette formule était bien trop compliquée alors que le Département l'appliquait depuis de nombreuses années !

À l'aune du déploiement du télétravail au sein de notre collectivité, la FA demande l'ouverture d'un dialogue sur la semaine de 4 jours pour que cette possibilité soit de nouveau offerte aux agents.

En ce mois de décembre 2019, mois festif, toute l'équipe de la FA métropole vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

FA-FPT - Gemelyon Sud - 9 bd Vivier Merle Lyon 3^{ème}
04 28 67 56 50 - fafpt@grandlyon.com



La FSU vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Retrouvez l'ensemble de nos actualités, les dossiers sur : snuter-fsu.fr

FSU - 3 rue des Cuirassiers - 69003 Lyon 04 28 67 56 55
Port. 07 63 07 86 85 - FSU@grandlyon.com



À la CNT, nous aurions préféré que les gouvernements successifs ne saccagent pas la sécurité sociale telle qu'elle avait été mise en place par le conseil national de la résistance. La solidarité est une affaire publique. Cependant puisqu'il en est ainsi, nous sommes satisfaits que la métropole nous incite et nous aide à souscrire un contrat de prévoyance. Nous sommes juste surpris que l'aide soit de 15€ pour tous. Nous n'avons pas remarqué que nos revenus étaient égaux. Pour plus d'équité nous proposons 20€ pour les catégories C, 15 pour les B, 10 pour les A.

CNT - 44 rue Burdeau 69001 Lyon - 06 76 16 38 17
cnt@grandlyon.com



**SÉMINAIRE DES CADRES
LE 14 NOVEMBRE DERNIER
À LA CITÉ INTERNATIONALE.**



COM' INTERNE